

**FRATELLI TUTTI, troisième chapitre, paragraphes 106-111.**

***A nouveau le Pape insiste sur la dignité de la personne humaine, critère central et décisif pour toute société véritablement humaine.***

106. Il est quelque chose de fondamental et d'essentiel à reconnaître pour progresser vers l'amitié sociale et la fraternité universelle : **réaliser combien vaut un être humain**, combien vaut une personne, toujours et en toute circonstance. Si tous les hommes et femmes ont la même valeur, il faut dire clairement et fermement que le seul fait d'être né en un lieu avec moins de ressources ou moins de développement ne justifie pas que des personnes vivent dans une moindre dignité. Il s'agit d'un principe élémentaire de la vie sociale qui est souvent ignoré de différentes manières par ceux qui estiment qu'il n'apporte rien à leur vision du monde ni ne sert à leurs fins.

107. Tout être humain a le droit de vivre dans la dignité et de se développer pleinement, et ce droit fondamental ne peut être nié par aucun pays. Il possède ce droit même s'il n'est pas très efficace, même s'il est né ou a grandi avec des limites. Car cela ne porte pas atteinte à **son immense dignité de personne humaine qui ne repose pas sur les circonstances mais sur la valeur de son être**. Lorsque ce principe élémentaire n'est pas préservé, il n'y a d'avenir ni pour la fraternité ni pour la survie de l'humanité.

108. **Certaines sociétés acceptent en partie ce principe**. Elles acceptent qu'il existe des possibilités pour tout le monde, **mais en déduisent que tout dépend de chacun**. Dans cette perspective partielle, il serait absurde de « s'investir afin que ceux qui restent en arrière, les faibles ou les moins pourvus, puissent se faire un chemin dans la vie ». [\[82\]](#) Investir en faveur des personnes fragiles peut ne pas être rentable, cela peut impliquer moins d'efficacité. Cela requiert un État présent et actif ainsi que des institutions de la société civile qui, du fait qu'elles sont vraiment ordonnées d'abord aux personnes et au bien commun, aillent au-delà de la liberté des mécanismes, axés sur l'efficacité, de certains systèmes économiques, politiques ou idéologiques.

109. Certains naissent dans des familles aisées, reçoivent une bonne éducation, grandissent en se nourrissant bien ou possèdent naturellement des capacités exceptionnelles. Ceux-là n'auront sûrement pas besoin d'un État actif et ne revendiqueront que la liberté. Mais évidemment, la même règle ne vaut pas pour une personne porteuse de handicap, pour quelqu'un qui est né dans une famille très pauvre, pour celui qui a bénéficié d'une éducation de qualité inférieure et de ressources limitées en vue de soigner convenablement ses maladies. **Si la société est régie principalement par les critères de liberté du marché et d'efficacité, il n'y a pas de place pour eux et la fraternité est une expression romantique de plus.**

110. C'est un fait qu'une liberté économique seulement déclamée, tandis que les conditions réelles empêchent beaucoup de pouvoir y accéder concrètement devient un discours contradictoire. **Des termes comme liberté, démocratie ou fraternité se vident de leurs sens**. Car la réalité, c'est que tant que notre système économique et social produira encore une seule victime et tant qu'il y aura une seule personne mise à l'écart, la fête de la fraternité universelle ne pourra pas avoir lieu. Une société humaine et fraternelle est capable de veiller de manière efficace et stable à ce que chacun soit accompagné au cours de sa vie, non seulement pour subvenir à ses besoins fondamentaux, mais aussi pour pouvoir donner le meilleur de lui-même, même si son rendement n'est pas le meilleur, même s'il est lent, même si son efficacité n'est pas exceptionnelle.

111. La personne humaine, dotée de droits inaliénables, est de par sa nature même ouverte aux liens. **L'appel à se transcender dans la rencontre avec les autres se trouve à la racine même de son être**. C'est pourquoi il convient de faire attention pour ne pas tomber dans des équivoques qui peuvent naître d'un malentendu sur le concept de droits humains et de leur abus

paradoxal. Il y a en effet aujourd'hui la tendance à une revendication toujours plus grande des droits individuels – je suis tenté de dire individualistes –, qui cache une conception de la personne humaine détachée de tout contexte social et anthropologique, presque comme une « monade » (monás), toujours plus insensible. Si le droit de chacun n'est pas harmonieusement ordonné au bien plus grand, il finit par se concevoir comme sans limites et, par conséquent, devenir source de conflits et de violences.